



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS ■ POMPIERS
LOIR-ET-CHER

FORMATION PSE 2

Premiers Secours en Equipe de Niveau 2

Public concerné

Tout public à partir 16 ans (pour mineur, muni d'une autorisation parentale)
Prérequis : titulaire du PSE1 à jour de formation continue.

Renseignements pratiques

Durée : 28 heures (4 jours)
Participants : 6 à 18 stagiaires
Certificat : Certificat de compétences P.S.E.2
Actualisation : Obligatoire tous les ans

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson) un VPSP avec son matériel, salle spacieuse, chaises...

Intervenant : Formateurs Premiers Secours à jour de leur formation continue.

Evaluation : Certificative

Validation : Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret P.S.E.2

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

7 rue André Boule – 41000 BLOIS

Tél : 02 46 92 96 90 - internet : www.udsp41.fr

N° agrément FNSPF : PSC1-1101P75 – PSE1-1808A14

Formation éligible au compte formation

Code RS : RS5719

Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro : 24 41 01419 41

Ne vaut pas agrément de l'Etat

V.3 – SEPTEMBRE 2026

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.

Déroulé pédagogique

Accueil et présentation du formateur et du programme de la formation

L'apprenant doit être capable de :

1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnants.
3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. Prendre en charge une personne :
 - Présentant un malaise ou une affection spécifique,
 - Victime d'une atteinte circonstancielle,
 - En situation de crise.
5. Assurer au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette,
 - Le relevage et brancardage d'une victime en vue de son transport.
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Méthodes d'évaluation : Validation des compétences

Pendant la formation, le participant est évalué sur trois niveaux :

1. Evaluation de la technicité.
 - Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches techniques nationales ou de la structure.
2. Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures (cas concret ou mise en situation).
 - Chaque stagiaire participe, au minimum, à deux cas concrets en binôme avec du matériel, et un en équipe.
3. Evaluation des savoirs (QCM).
 - Chaque participant doit avoir une note minimale de 16/20 à un QCM (10 questions au minimum).